



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**TELEGRAMME**

Paris, le 17 AVR. 2025

**Le garde des Sceaux, ministre d'Etat, ministre de la Justice**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur**

à

**Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire**

**Monsieur le préfet de police,**

**Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité, de région et de département (métropole et outre-mer),**

**Pour information**

- Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur,
- Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale,
- Madame la directrice générale de la sécurité intérieure,
- Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale.

**Objet : Renforcement de la sécurisation des établissements de l'administration pénitentiaire.**

La nuit du 14 au 15 avril 2025 a été marquée par une série d'incendies volontaires de véhicules de personnels de l'administration pénitentiaire et des violences ou dégradations commises contre cette institution. Plusieurs actes d'intimidation ou de filature avaient également été détectés au cours des dernières semaines.

Il n'est évidemment pas question de tolérer ces faits, et il convient de prendre les mesures adaptées à une meilleure protection des sites et personnels de l'administration pénitentiaire.

Ainsi, vous veillerez à :

- **Renforcer sans délai la surveillance et la protection de ces établissements et des personnels de l'administration pénitentiaire.**

A cet égard, les véhicules de l'administration ne seront plus stationnés en dehors des enceintes et les véhicules personnels seront également mis à l'abri chaque fois que possible.

- **Organiser des patrouilles dynamiques des services de police et des unités de gendarmerie de manière coordonnée avec celles de l'administration pénitentiaire**, afin d'optimiser la protection des établissements. La fréquence de ces patrouilles sera augmentée la nuit, et des points fixes pourront être assurés au moment des prises et fin de service des agents pénitentiaires.

Les agents pénitentiaires devront à cet égard faire preuve d'une **attention particulière dans la détection de toute personne ou de tout véhicule suspect.**

Dans cette perspective, **une liste actualisée des sites à protéger** établie par les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) et transmise aux préfectures sera diffusée aux forces de sécurité intérieures.

- **Mobiliser les services de renseignement** de l'intérieur et de la justice à la détection de cette menace, notamment par une veille renforcée des réseaux sociaux, et **favoriser les**

**échanges réguliers sur cette thématique ;**

- **Signaler tout fait, y compris de « basse intensité »** (jets de projectiles, tag...) commis à l'encontre d'un établissement pénitentiaire, d'un service dépendant de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) (SPIP, ENSAP...) ou envers un personnel de cette institution, y compris hors service (menaces, dégradations du véhicule, inscriptions sur le domicile personnel...).

**Ces faits feront l'objet d'une double information immédiate** à la préfecture de département, qui avisera aussitôt le centre de veille du ministère de l'intérieur par courriel ([centredeveille@interieur.gouv.fr](mailto:centredeveille@interieur.gouv.fr)) ou, en cas d'urgence, par téléphone 01 40 07 20 75 ou 01 40 07 20 40 ; et au centre opérationnel du ministère de la Justice ([co.vendome@justice.gouv.fr](mailto:co.vendome@justice.gouv.fr)).

- Engager et le cas échéant accélérer les travaux **de sécurisation nécessaires des parkings et enceintes des établissements pénitentiaires**. Les référents sûreté de la police et la gendarmerie nationales pourront au besoin être mobilisés en soutien des personnels pénitentiaires, pour proposer des axes d'amélioration de la sûreté des principaux établissements.
- **Faire vérifier régulièrement, par les personnels pénitentiaires, le bon fonctionnement ou le bon état des dispositifs de sûreté existants** : alarmes, vidéo-surveillance, clôtures, fermeture correcte des locaux (fenêtres) non occupés la nuit, détection de caméras de chasse filmant les entrées des établissements.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation, et, sous votre direction, sur celle des forces de sécurité et de l'administration pénitentiaire..

*Très sincres amitiés*  
Gérald DARMANIN

*Bruno RETAILLEAU*